

# POINT D'ÉTAPE AVRIL 2021

## CONCOURS, AVANCEMENTS ET EXHAUSSEMENT

**snipoot**  
Scientifiques

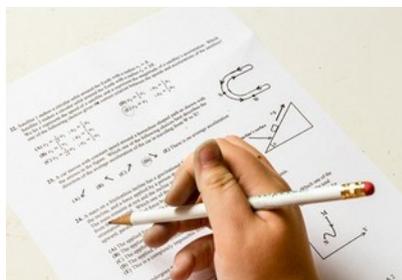
### CONCOURS

#### Agent spécialisé de police technique et scientifique

- **Aucun concours d'ASPTS ne sera organisé dans le cadre de l'extinction de la catégorie C.**

#### Technicien de police technique et scientifique

- Concours de technicien de PTS (B1) programmé au 2<sup>nd</sup> semestre 2021 avec des affectations début 2022.



#### Technicien principal de police technique et scientifique

- Concours de technicien principal de PTS au titre de l'année 2021 avec une affectation dans l'année.
- Examens professionnels de technicien principal et de technicien en chef au titre de l'année 2021.

#### Ingénieur de police technique et scientifique

Concours d'ingénieur de PTS au titre de l'année 2021 avec une affectation début 2022.

### AVANCEMENTS

#### Avancement dans le grade d'ASPTS (dernier exercice) :

Taux de promotion non connu à ce jour.

rappel des conditions : 1 an d'ancienneté dans le 4<sup>ème</sup> échelon du grade d'ASPTS et 5 ans de services effectifs dans le grade ou dans un corps/cadre d'emplois/grade équivalent/emploi de catégorie C).

Ils sont gérés par les SGAMI.

**Les notations devaient être terminées pour le 31 mars** (il existe des services qui ont du retard). Les SGAMI ont reçu pour directive de rendre leur copie avant le 14 mai.

**Il y aura concertation avec les représentants locaux du SNIPAT et les SGAMI.**

#### Avancement de corps de C en B au nombre de 450 (dernière mouture du protocole 2016, rehaussée de 60 à 450 promus) :

Conditions : 9 ans d'ancienneté dans la fonction publique.

Environ 220 ASPTS (moins d'une dizaine d'ASPTS n'ont pas la condition requise de 9 ans d'ancienneté de FP) et 230 ASPTS.



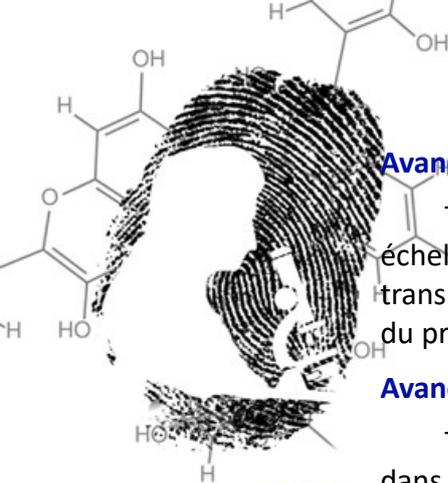
**Xavier DEPECKER**  
Secrétaire National en charge  
des scientifiques  
07 77 80 51 18  
pts@snipat.com

**Lahouaria BENCHENNI**  
Adjointe  
06 71 79 40 09  
pts.sud@snipat.com

**Guillaume GROULT**  
Adjoint  
06 78 40 53 87  
pts.idf@snipat.com

**Michel LORENTZ**  
Adjoint  
06 64 65 89 36  
pts.est@snipat.com





### Avancement dans le grade de technicien principal :

Taux de promotion non connu à ce jour. Conditions : un an d'ancienneté dans le 6<sup>ème</sup> échelon du grade de technicien et 4 ans de service effectif dans le corps (mesure transitoire à un an). Concernera les deux premières promotions de technicien de PTS (B1) du protocole 2016. Critères d'encadrement ou de technicité importante.

### Avancement dans le grade de technicien en chef :

Taux de promotion non connu à ce jour. Rappel des conditions : un an d'ancienneté dans le 6<sup>ème</sup> échelon du grade de technicien principal et 5 ans de service effectif dans le corps des techniciens ou dans un corps/cadre d'emplois/emploi de catégorie B ou de même niveau.

### Avancement dans le grade d'ingénieur de PTS (changement de corps) et avancement de grade au sein du corps des ingénieurs :

Les conditions restent inchangées. Les taux promotion ne sont pas connus à ce jour.

#### Rappel des conditions pour être promouvable :

- dans le grade d'ingénieur de PTS : neuf ans de services effectifs dans leur corps au 1<sup>er</sup> janvier de l'année des nominations,
- dans le grade d'ingénieur principal de PTS : un an d'ancienneté dans le 5<sup>ème</sup> échelon de leur grade et six ans et six mois de services effectifs en qualité d'ingénieur ou dans un grade de niveau équivalent,
- dans le grade d'ingénieur en chef : six mois d'ancienneté dans le 3<sup>ème</sup> échelon de leur grade, et dix ans de services effectifs dans le corps des ingénieurs de PTS ou dans un corps civil ou cadre d'emplois de catégorie A ou de niveau équivalent.



**snipoot**  
Scientifiques

#### Xavier DEPECKER

Secrétaire National en charge  
des scientifiques

07 77 80 51 18

pts@snipat.com

#### Lahouaria BENCHENNI

Adjointe

06 71 79 40 09

pts.sud@snipat.com

#### Guillaume GROULT

Adjoint

06 78 40 53 87

pts.idf@snipat.com

#### Michel LORENTZ

Adjoint

06 64 65 89 36

pts.est@snipat.com

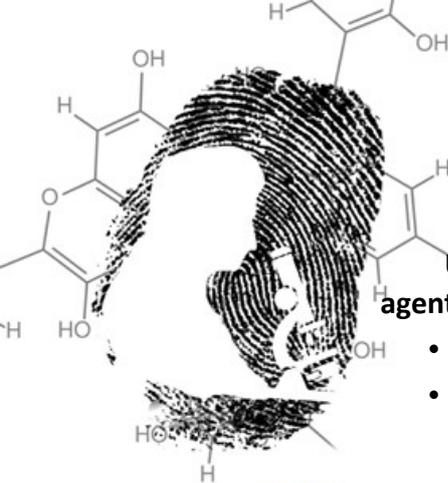


snipat PTS  
(groupe privé)

www.snipat.com



#SNIPATPTS



**snipat**  
Scientifiques

## Exhaussement des ASPTS

Un plan de requalification pour les ASPTS échelonné sur 3 ans, à raison de 450 agents par an :

- par la voie du choix (conditions requises 5 ans d'ancienneté de fonction publique),
- par la voie d'un examen professionnel (conditions requises 3 ans d'ancienneté de fonction publique). **Le contenu et les modalités de cet examen sont en cours de concertation entre la DRCPN et la DGAFP.**

L'examen professionnel représentera 50 % en 2022, 60 % en 2023 et 70 % en 2024 du recrutement.

Ainsi le corps sera constitué d'un grade de généralistes (comme les futurs ex-ASPTS) recrutés au niveau Bac et de deux grades de spécialistes recrutés au niveau Bac+2 par la voie du concours ou d'un examen professionnel.

La promotion interne dans le grade de technicien principal se fera par la voie de l'examen professionnel et par l'avancement au choix dans le cadre de la concertation.

Le taux n'est pas encore arrêté, il oscillera entre 60/40 % ou 75/25 % en faveur de l'examen professionnel.

La DRCPN prévoit la publication de la nomenclature des techniciens (pilotée par le SNPS) au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

L'administration a ciblé un effectif de 350 techniciens en chef d'ici 4 ans.

La DRCPN projette en collaboration avec le SNPS l'objectif cible de 408 postes d'ingénieur en cinq ans. La nomenclature publiée le 26 février 2021 comporte 325 postes.

La préparation à la ligne directrice de gestion de mobilité est prévue pour la 2<sup>ème</sup> moitié du mois de mai. Il faudra compter une à deux semaines pour la publication du télégramme.

## Un dialogue sur les modalités et les critères de l'exhaussement des ASPTS dans le corps des techniciens est programmé le 16 avril prochain (sous réserve)



**Xavier DEPECKER**  
Secrétaire National en charge  
des scientifiques  
07 77 80 51 18  
pts@snipat.com

**Lahouaria BENCHENNI**  
Adjointe  
06 71 79 40 09  
pts.sud@snipat.com

**Guillaume GROULT**  
Adjoint  
06 78 40 53 87  
pts.idf@snipat.com

**Michel LORENTZ**  
Adjoint  
06 64 65 89 36  
pts.est@snipat.com



 **snipat PTS**  
(groupe privé)

[www.snipat.com](http://www.snipat.com)

 **#SNIPATPTS**